

Réunion du 2 mars 2026

**Objet : Adoption du budget primitif 2026 –
Budget principal**

Pour l'année 2026, le budget primitif du budget principal est conforme aux grandes orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire du 9 février dernier.

Le budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2025 à savoir :

- D'affecter au budget 2026 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élevant à un montant total de 1 416 335,62€ :
 - o en recette de fonctionnement, soit 1 416 335,62€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2025 s'élevant à un montant de 37 755,38€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice

Les prévisions de dépenses pour l'année 2026 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

Chapitres	Somme de BP 2026
023 Virement à la section d'investissement	119 664,84 €
022 Dépenses imprévues	
011 Charges à caractère général	785 415,58 €
012 Charges de personnel	1 410 205,11 €
66 Charges financières	5 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	103 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 579,78 €
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	27 000,00 €
(vide)	
Total général	2 487 865,31 €

Les principaux crédits sont affectés aux *charges de personnel* (57%) et à *caractère général* (32%) pour faire face au besoin du syndicat et de l'agence du numérique (prestations de services, maintenance de logiciels, événements, locations, carburants, formations etc.).

Les *autres charges de gestion courantes* concernent les licences, brevets etc. mis à disposition dans le pack e-administration et représentent près de 4% de la section.

On retrouve également des opérations d'ordre virement à la section d'investissement, dotation aux amortissements ...

Par ailleurs les crédits budgétaires non utilisés en 2025 dans le cadre de l'enveloppe dédiée à l'expérimentation d'offre de services auprès des membres sont reportés sur les exercices 2026 et 2027 conformément à la délibération 2025-013 du 31/03/2025.

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2026
74 Dotations et participations	264 287,30 €
002 Résultat reporté de fonctionnement	1 416 335,62 €
77 Produits exceptionnels	- €
75 Autres produits de gestion courante	150 005,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	657 237,39 €
013 Atténuations de charges	- €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (vide)	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Total général	2 487 865,31 €

Les postes de recettes 2026 concernent l'excédent 2025 (57%), la refacturation du personnel et des charges à caractère générale aux budgets annexes & les cotisations des membres (37%) ainsi que les frais de contrôle versés par le délégataire (6%). Pour rappel, les cotisations des membres tiennent compte de la population 2022 applicable au 1^{er} janvier 2025 publié par l'INSEE (toujours une année de décalage) ainsi que de la base SIRENE concernant le nombre d'agent.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes.

2° Section d'investissement

- En dépenses

Chapitre	☒ Somme de BP 2026
20 Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	80 000,00 €
001 Résultat reporté d'investissement	
020 Dépenses imprévues	
040 Opérations ordre transfert entre sections	- €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	23 781,45 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (vide)	
Total général	218 781,45 €

Les chapitres 20 et 21 correspondent principalement aux dépenses suite au déménagement du siège d'ENN, l'acquisition de logiciels pour l'Agence du numérique, du matériel technique, numérique et informatique.

- En recettes

Chapitre	☒ Somme de BP 2026
021 Virement de la section de fonctionnement	119 664,84 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	37 579,78 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	
001 Résultat reporté d'investissement	37 755,38 €
041 Opérations patrimoniales	23 781,45 €
(vide)	
Total général	218 781,45 €

Les recettes proviennent d'un virement de la section de fonctionnement, l'excédent 2025 et les dotations aux amortissements et opérations d'ordre.

La section d'Investissement est équilibrée en dépenses et recettes.

Enfin, l'assemblée délibérante autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Equilibre général du budget

	Objet	BP 2026
Dépenses	Fonctionnement	2 487 865,31 €
	Investissement	218 781,45 €
	Total dépenses	2 706 646,76€
Recettes	Fonctionnement	2 487 865,31 €
	Investissement	218 781,45 €
	Total recettes	2 706 646,76€

Objet : **Adoption du budget primitif 2026 – budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 9 février 2026 ;

Le Comité syndical, réuni le 2 mars 2026 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget principal pour 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

- **Equilibre général du budget**

	Objet	BP 2026
Dépenses	Fonctionnement	2 487 865,31 €
	Investissement	218 781,45 €
	Total dépenses	2 706 646,76€
Recettes	Fonctionnement	2 487 865,31 €
	Investissement	218 781,45 €
	Total recettes	2 706 646,76€

- De prendre acte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
- De reporter les crédits non utilisés 2025 de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'expérimentation d'offres de services dans le cadre de la compétence "services et outils numériques" (pour rappel d'un montant de 150 000€ HT maximum sur 3 ans exercice 2025 à 2027) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget principal pour 2026 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 15
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 8
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 2 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 06/03/2026